NATIXIS INVESTMENT MANAGERS

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI CROSSOVER 2026

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2024

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : KPMG Audit

Natixis Investment Managers International 43 avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris - France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
www.im.natixis.com

Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion 3

a) Politique d'investissement 3

■ Politique de gestion

b) Informations sur l'OPC 6

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

■ OPC Indiciel

■ Fonds de fonds alternatifs

■ Réglementation SFTR

■ Accès à la documentation

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)

c) Informations sur les risques 9

■ Méthode de calcul du risque global

■ Exposition à la titrisation

■ Gestion des risques

■ Gestion des liquidités

■ Traitement des actifs non liquides

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG) 10

2. Engagements de gouvernance et compliance 11

3. Frais et Fiscalité 30

4. Certification du Commissaire aux comptes 31

5. Comptes de l'exercice 35

6. Annexe(s) 111

1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Environnement économique et financier 2024

Economie

La croissance mondiale est restée résiliente sur l'année écoulée. La robustesse de l'économie américaine a contrasté avec la timide reprise de la zone euro et la faiblesse de la croissance chinoise. La désinflation, qui a été rapide de la mi 2022 à la fin 2023, s'est poursuivie à un rythme beaucoup plus lent et chaotique. Les progrès significatifs réalisés en matière d'inflation, par rapport aux pics enregistrés en 2022, ont conduit les banques centrales, à l'exception de la Banque du Japon, à amorcer un cycle de baisses de taux afin de rendre leur politique monétaire moins restrictive. A partir de novembre, l'élection de Donald Trump à la présidence des Etats-Unis a généré de l'incertitude sur les perspectives de croissance mondiale en raison des menaces de relèvement des tarifs douaniers à l'encontre de l'ensemble des économies, plus particulièrement vis-à-vis de la Chine.

Marchés

Taux souverains

Les taux obligataires souverains se sont tendus sur l'année en dépit de politiques monétaires devenues moins restrictives. Ils ont connu trois phases distinctes.

Des tensions se sont opérées sur les taux souverains sur les 4 premiers mois de l'année. Une inflation plus forte qu'attendu de part et d'autre de l'Atlantique et des chiffres américains attestant d'une croissance et d'un marché de l'emploi plus robustes que prévu en ont été à l'origine. Les investisseurs ont ainsi revu en nette baisse les perspectives d'assouplissement monétaire de la Fed. Ils attendaient 6 baisses de taux de la Fed début janvier 2024 et plus qu'une seule en juin.

Les taux 10 ans allemand et français se sont tendus dans le sillage des taux américains avant de connaître des évolutions divergentes à partir du 10 juin, à la suite de l'annonce surprise de la dissolution de l'Assemblée nationale par le Président Emmanuel Macron. La perspective d'élections législatives anticipées a généré des craintes quant à la capacité du prochain gouvernement français à réduire le déficit budgétaire déjà élevé et la dette publique. Cela a déclenché un mouvement de fuite vers la qualité. Le taux 10 ans allemand a ainsi baissé de 12 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 2,50 %. Le taux 10 ans français a augmenté de 20 pb, entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 3,30 %. Dans ce contexte, le spread français s'est écarté de 32 pb entre le 7 et le 28 juin, pour clôturer à 80 pb, le 28 juin, contre 48 pb avant l'annonce de la dissolution. C'est un plus haut depuis 2017, lors des craintes liées à l'élection présidentielle.

De juillet à septembre, l'attente, par les investisseurs, du lancement du cycle d'assouplissement monétaire aux Etats-Unis s'est traduite par une détente des taux obligataires, à l'exception de la France compte tenu de l'incertitude politique. Le taux 10 ans américain a ainsi clôturé, le 30 septembre 2024, à 3,8 %, soit une baisse de 80 pb sur un an. Le taux 10 ans allemand a baissé quant à lui de 70 pb sur un an, pour clôturer à 2,1 %, le 30 septembre 2024, alors que le taux 10 ans français a baissé de 50 pb pour terminer à 2,9 %. Le spread français, qui s'était écarté jusqu'à 82 pb, le 27 juin, contre 48 pb le 7 juin, est resté sur des niveaux élevés au cours du 3ème trimestre, évoluant entre 63 et 80 points de base, niveau

1. Rapport de Gestion

auquel il a clôturé le 30 septembre. Le 26 septembre, pour la 1ère fois depuis 2007, le spread de l'OAT 10 ans est même devenu supérieur au spread espagnol. Cela a reflété les craintes des investisseurs sur les finances publiques françaises puisque la France va enregistrer un fort dérapage budgétaire pour la 2ème année consécutive en 2024 (6,1% du PIB, le plus important des pays de la zone euro), justifiant des mesures de nette réduction du déficit. La tâche se révèle complexe pour le nouveau gouvernement puisque l'Assemblée nationale est très divisée, le plaçant sous la menace d'une motion de censure.

En octobre, les taux obligataires se sont de nouveau tendus en raison d'une croissance et d'une inflation américaine plus forte que prévu, réduisant les perspectives de réduction de taux de la part de la Fed. Ces tensions ont significativement augmenté sur les deux derniers mois de l'année à la suite de la victoire de Donald Trump aux élections présidentielles du 6 novembre. Les craintes de relèvement de tarifs douaniers, d'expulsions de travailleurs immigrés illégaux et la perspective de baisse d'impôts massives pour les entreprises ont généré des craintes sur les finances publiques et une hausse des anticipations d'inflation. Le taux à 10 ans américain a ainsi augmenté de près de 80 pb au 4ème trimestre pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Ces tensions se sont propagées aux taux européens dans une plus faible ampleur : le taux 10 ans allemand a augmenté de 24 pb et le 10 ans français de 28 pb sur les 3 derniers mois de l'année. Au total, sur l'ensemble de l'année, le taux 10 ans américain a augmenté de près de 70 pb pour clôturer à 4,6 %, le 31 décembre. Le taux 10 ans allemand a progressé de 34 pb, pour terminer à 2,4 %, et le 10 ans français de 64 pb, pour clôturer à 3,2 %.

Sur l'ensemble de l'année, le spread français s'est écarté de 30 pb pour clôturer à 83 pb, le 31 décembre. Il a atteint un plus haut de l'année à 88 pb, le 2 décembre, à la suite du recours à l'article 49.3 par Michel Barnier, suivi de l'adoption d'une motion de censure et de sa démission. François Bayrou, nommé Premier ministre le 13 décembre, risque à nouveau de faire l'objet d'une motion de censure ce qui maintient les craintes sur le budget français et les tensions sur le spread.

L'écartement du spread français a contrasté avec le resserrement observé sur les pays périphériques. **La moindre présence de la BCE sur les marchés obligataires a été plus que compensée par les achats des investisseurs étrangers et des ménages, plus particulièrement en Italie compte tenu du succès des émissions BTP Valore. Les investisseurs ont voulu « locker » des taux plus élevés, avant que les banques centrales ne commencent à baisser leurs taux directeurs.** Les spreads se sont toutefois brièvement écartés en juin 2024, dans le sillage des tensions sur l'OAT, puis début août, à la suite du débouclement de positions spéculatives vendeuses sur le yen en réponse au relèvement de taux de la BoJ, sur fond de craintes de récession aux Etats-Unis. En septembre, l'annonce d'un fort dérapage budgétaire de la France a en outre contrasté avec la révision en baisse des déficits budgétaires de l'Italie. Sur l'ensemble de l'année, le spread italien s'est ainsi resserré de 50 pb, pour revenir à 116 pb, et le spread espagnol de 30 pb, pour revenir à 69 pb.

Crédit

Le marché du crédit est resté bien orienté tout au long de l'année. Les facteurs techniques ont été un fort support pour les spreads (montant d'émissions nettes limité et flux positifs à la fois sur le crédit Investment Grade et sur le crédit High Yield), et cela dans un contexte de taux de défaut contenu (en deçà de la moyenne long terme).

Actions

A l'exception notable de l'indice français, les marchés actions se sont inscrits en hausse sur l'année écoulée, dans la perspective de baisses de taux de la part des banques centrales, de la bonne tenue des résultats des entreprises et de la résilience des marges.

1. Rapport de Gestion

- 5014 - 5014 : OSTRUM SRI CROSSOVER 2026
  - FR001400HDU6 Perf nette 4,724 % Perf bench NaN
  - FR001400HDR2 Perf nette 3,994 % Perf bench NaN
  - FR001400HDQ4 Perf nette 3,993 % Perf bench NaN
  - FR001400HDT8 Perf nette 4,441 % Perf bench NaN
  - FR001400D2F5 Perf nette 3,879 % Perf bench NaN
  - FR001400D2H1 Perf nette 3,355 % Perf bench NaN
  - FR001400D2G3 Perf nette 3,362 % Perf bench NaN
  - FR001400D2E8 Perf nette 3,882 % Perf bench NaN

En 2024, nous avons renforcé notre exposition, entre autres choses, à Thom Europe (retail, France), CCK (packaging, USA), Cellnex (telecom, Espagne) et Autostrade Spa (transport, Italie).

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part M	15 618 731,62	15 713 414,19
IHO VERWALTUNGS 3.75% 14-10-24	197 100,00	1 400 000,00
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	306 488,00	1 172 295,00
ILIAD HOLDING SAS 5.125% 03-12-24	0,00	1 417 937,50
PLAYTECH 4.25% 07-03-26	692 825,00	688 450,00
OPTICS BID 2.875% 28-01-26	1 378 562,00	0,00
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	734 987,77	582 091,69
AFFLELOU SAS 4.25% 19-05-26	297 315,00	999 999,99
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	0,00	1 219 800,00
GRUPO ANTOLIN IRAU 3.375% 31-07-24	559 476,00	565 620,00

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la règlementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques…) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com

1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 0,00

o Change à terme : 0,00

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 0,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
NEANT	NEANT

(*) Sauf les dérivés listés.

1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	**0,00**
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	0,00
Total	**0,00**

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	**0,00**
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	**0,00**

1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.

1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.
La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information.

■ Politique de rémunération de la société délégante

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).
Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.
La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.

2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.
  Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.
  Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un process de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; …) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.
Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.
Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1er euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.
La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.

2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.
La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.
Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation [1] :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
    - Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
    - Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
    - Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

[1] : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	

2. Engagements de gouvernance et compliance

■ **Politique de rémunération de la société délégataire**

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

• Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).

• Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).

• Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).

• Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la règlementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.
La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

• Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.

• Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

• Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.

• Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.

• L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.

• La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la règlementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influer de manière temporaire sur la performance du métier.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.
Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :
• Les membres de l'organe de direction.
• Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
• Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
• Les responsables des activités de support ou administratives.
• Les autres preneurs de risques.
• Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

• Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
• Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1er euro.
• A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1er euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.

2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation[2] :

• Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
• Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants[3].

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

[2] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.
[3] Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.

2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	

3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : http://www.im.natixis.com.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.

4. Rapport du Commissaire aux comptes

KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026

43, avenue Pierre Mendès-France - 75013 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2024

Aux porteurs de part,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 14-30080101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais (« private company limited by guarantee »).

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et règlementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.

Signature numérique de
Amaury Couplez
KPMG le 05/05/2025 12:48:28

Amaury Couplez
Associé

5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes	**0,00**
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	**57 728 020,87**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	57 728 020,87
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**179 286,42**
OPCVM	179 286,42
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	**0,00**
Instruments financiers à terme (G)	**0,00**
Opérations temporaires sur titres (H)	**0,00**
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	**0,00**
Autres actifs éligibles (J)	**0,00**
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	**57 907 307,29**
Créances et comptes d'ajustement actifs	**63 811,63**
Comptes financiers	**107 975,31**
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**171 786,94**
Total de l'actif I+II	**58 079 094,23**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Capitaux propres :	
Capital	56 039 254,00
Report à nouveau sur revenu net	202,19
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	1 954 204,64
Capitaux propres I	**57 993 660,83**
Passifs de financement II (*)	**0,00**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	**57 993 660,83**
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	**0,00**
Emprunts (C) (*)	**0,00**
Autres passifs éligibles (D)	**0,00**
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	**0,00**
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	85 433,40
Concours bancaires	0,00
Sous-total autres passifs IV	**85 433,40**
Total Passifs : I+II+III+IV	**58 079 094,23**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	2 734 441,59
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	4 786,93
Sous-total produits sur opérations financières	**2 739 228,52**
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur opérations temporaires sur titres	0,00
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-3 814,27
Sous-total charges sur opérations financières	**-3 814,27**
Total revenus financiers nets (A)	**2 735 414,25**
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-560 042,02
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	**-560 042,02**
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	**2 175 372,23**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**-63,21**
Sous-total revenus nets I = (C+D)	**2 175 309,02**
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	105 060,41
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 158,62
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	**99 901,79**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	**5,35**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	**99 907,14**

5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-321 077,80
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	**-321 077,80**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	**66,28**
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	**-321 011,52**
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	**0,00**
Impôt sur le résultat V (*)	**0,00**
Résultat net I + II + III + IV + V	**1 954 204,64**

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

5. Comptes de l'exercice

■ **Comptes annuels - Annexes comptables**

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

L'objectif de gestion du Fond est d'offrir, sur l'horizon de placement recommandé de 4 ans (à compter de sa date de création et jusqu'au 31/12/2026), une performance nette de frais de gestion supérieure de 2.1% au rendement de l'emprunt d'état français de maturité 05/2027 (OAT 05/2027) dont le taux actuariel était à 2.43% le 04/11/2022 soit un rendement cible net de 4.53%, tout en incluant une approche extra financière ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	29/12/2023	31/12/2024
Actif net Global en EUR	**56 270 190,17**	**57 993 660,83**
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C) en EUR		
Actif net	1 538 869,18	1 600 229,63
Nombre de titres	14 664,3055	14 664,3055
Valeur liquidative unitaire	104,93	109,12
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	0,18
Capitalisation unitaire sur revenu	2,64	4,59
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D) en EUR		
Actif net	640 615,70	649 425,13
Nombre de titres	6 104,6702	6 104,6702
Valeur liquidative unitaire	104,93	106,38
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,26	0,18
Distribution unitaire sur revenu	2,64	4,50
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C) en EUR		
Actif net	3 329 088,49	3 458 350,32
Nombre de titres	31 596,6007	31 596,6007
Valeur liquidative unitaire	105,36	109,45
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,28	0,18
Capitalisation unitaire sur revenu	2,59	4,50
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D) en EUR		
Actif net	7 687 229,51	7 789 660,13
Nombre de titres	72 960,0462	72 960,0462
Valeur liquidative unitaire	105,36	106,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,28	0,18
Distribution unitaire sur revenu	2,59	4,41
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C) en EUR		
Actif net	42 289 725,45	43 702 312,57
Nombre de titres	402 769,0225	402 684,7225
Valeur liquidative unitaire	104,99	108,52
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,28	0,18
Capitalisation unitaire sur revenu	2,23	3,94

5. Comptes de l'exercice

	29/12/2023	31/12/2024
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D) en EUR		
Actif net	784 451,66	793 465,38
Nombre de titres	7 465,9228	7 465,9228
Valeur liquidative unitaire	105,07	106,27
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,29	0,18
Distribution unitaire sur revenu	2,25	3,88
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C) en EUR		
Actif net	105,16	109,83
Nombre de titres	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	105,16	109,83
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	0,21
Capitalisation unitaire sur revenu	2,05	3,07
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D) en EUR		
Actif net	105,02	107,84
Nombre de titres	1,0000	1,0000
Valeur liquidative unitaire	105,02	107,84
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,25	0,20
Distribution unitaire sur revenu	2,05	3,00
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00

5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.
NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.
Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
L'exercice couvre la période du 30 décembre 2023 au 31 décembre 2024.

Règles d'évaluation des actifs :

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

5. Comptes de l'exercice

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

5. Comptes de l'exercice

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.
Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.
Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.
Les règles de détermination de la note retenue sont alors :
1er niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.
2ème niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.
Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».
Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion :

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.
Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

5. Comptes de l'exercice

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :
FR001400HDQ4 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR001400D2E8 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.
FR001400D2G3 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.
FR001400HDT8 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC : Taux de frais maximum de 0.35% TTC.
FR001400HDR2 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR001400D2F5 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.
FR001400D2H1 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement :

Le gestionnaire financier par délégation peut mettre en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.
Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».
Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le gestionnaire financier par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

5. Comptes de l'exercice

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)	Distribution	Distribution
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)	Distribution	Distribution
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)	Distribution	Distribution
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)	Distribution	Distribution

5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	**56 270 190,17**
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	6 105 342,74
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-6 114 185,10
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	2 175 372,23
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	99 901,79
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-321 077,80
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-221 883,20
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**57 993 660,83**

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	1 007,8257	107 750,41
Parts rachetées durant l'exercice	-1 007,8257	-107 750,41
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 664,3055	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 104,6702	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 636,0051	283 685,22
Parts rachetées durant l'exercice	-2 636,0051	-283 685,22
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 596,6007	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	11 718,7503	1 241 050,24
Parts rachetées durant l'exercice	-11 718,7503	-1 241 050,24
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	72 960,0462	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	40 998,3350	4 376 579,37
Parts rachetées durant l'exercice	-41 082,6350	-4 385 421,73
Solde net des souscriptions/rachats	-84,3000	-8 842,36
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	402 684,7225	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	917,4553	96 277,50
Parts rachetées durant l'exercice	-917,4553	-96 277,50
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 465,9228	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

5. Comptes de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	0,00	0,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	0,00	0,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C) FR001400HDQ4	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 600 229,63	14 664,3055	109,12
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D) FR001400HDR2	Distribution	Distribution	EUR	649 425,13	6 104,6702	106,38
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C) FR001400D2E8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	3 458 350,32	31 596,6007	109,45
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D) FR001400D2F5	Distribution	Distribution	EUR	7 789 660,13	72 960,0462	106,76
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C) FR001400D2G3	Capitalisation	Capitalisation	EUR	43 702 312,57	402 684,7225	108,52
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D) FR001400D2H1	Distribution	Distribution	EUR	793 465,38	7 465,9228	106,27
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C) FR001400HDT8	Capitalisation	Capitalisation	EUR	109,83	1,0000	109,83
OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D) FR001400HDU6	Distribution	Distribution	EUR	107,84	1,0000	107,84

5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	**0,00**					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	57 728,02	56 421,69	1 306,33	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	107,98	0,00	0,00	0,00	107,98
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		**56 421,69**	**1 306,33**	**0,00**	**107,98**

5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	]3 - 6 mois] (*) +/-	]6 - 12 mois] (*) +/-	]1 - 3 ans] (*) +/-	]3 - 5 ans] (*) +/-	]5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	0,00	0,00	0,00	57 728,02	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	107,98	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**107,98**	**0,00**	**0,00**	**57 728,02**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 +/-	Devise 2 +/-	Devise 3 +/-	Devise 4 +/-	Devise N +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	33 018,73	24 709,29	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	**33 018,73**	**24 709,29**	**0,00**

5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2024
Créances		
	Souscriptions à recevoir	35 811,63
	Coupons et dividendes en espèces	28 000,00
Total des créances		**63 811,63**
Dettes		
	Rachats à payer	35 811,63
	Frais de gestion fixe	49 621,77
Total des dettes		**85 433,40**
Total des créances et des dettes		**-21 621,77**

5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2024
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	7 860,21
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 206,41
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	20 395,74
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	46 171,50
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	473 768,93
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	8 639,22
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,01
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

5. Comptes de l'exercice

	31/12/2024
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	**0,00**

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Actions			0,00
Obligations			1 290 775,16
	FR0013323664	BPCE ISSUER 1.375% 23-03-26	1 290 775,16
TCN			0,00
OPC			179 286,42
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH Part M	179 286,42
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 470 061,58**

5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**2 175 309,02**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	**2 175 309,02**
Report à nouveau	202,19
Sommes distribuables au titre du revenu net	**2 175 511,21**

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**3,07**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3,07**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3,07**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	3,07
Total	**3,07**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**3,00**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**3,00**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**3,00**
Affectation :	
Distribution	3,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	**3,00**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	1,0000
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**67 375,15**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**67 375,15**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**67 375,15**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	67 375,15
Total	**67 375,15**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**27 486,64**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**27 486,64**
Report à nouveau	38,99
Sommes distribuables au titre du revenu net	**27 525,63**
Affectation :	
Distribution	27 471,02
Report à nouveau du revenu de l'exercice	54,61
Capitalisation	0,00
Total	**27 525,63**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	6 104,6702
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,50
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**142 279,82**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**142 279,82**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**142 279,82**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	142 279,82
Total	**142 279,82**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**322 119,29**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**322 119,29**
Report à nouveau	89,95
Sommes distribuables au titre du revenu net	**322 209,24**
Affectation :	
Distribution	321 753,80
Report à nouveau du revenu de l'exercice	455,44
Capitalisation	0,00
Total	**322 209,24**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	72 960,0462
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	4,41
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**1 587 096,96**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**1 587 096,96**
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	**1 587 096,96**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	1 587 096,96
Total	**1 587 096,96**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2024
Revenus nets	**28 945,09**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**28 945,09**
Report à nouveau	73,25
Sommes distribuables au titre du revenu net	**29 018,34**
Affectation :	
Distribution	28 967,78
Report à nouveau du revenu de l'exercice	50,56
Capitalisation	0,00
Total	**29 018,34**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	7 465,9228
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	3,88
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00

5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**99 907,14**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**99 907,14**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**99 907,14**

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**0,21**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**0,21**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**0,21**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,21
Total	**0,21**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**0,20**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**0,20**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**0,20**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	0,20
Total	**0,20**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**2 753,31**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**2 753,31**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**2 753,31**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	2 753,31
Total	**2 753,31**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 109,29**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 109,29**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 109,29**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 109,29
Total	**1 109,29**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**5 953,21**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**5 953,21**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**5 953,21**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	5 953,21
Total	**5 953,21**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**13 314,67**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**13 314,67**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**13 314,67**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	13 314,67
Total	**13 314,67**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**75 415,46**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**75 415,46**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**75 415,46**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	75 415,46
Total	**75 415,46**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**1 360,79**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	**1 360,79**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**1 360,79**
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	1 360,79
Total	**1 360,79**
*** Information relative aux acomptes versés**	
Acomptes unitaires versés	0,00
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			**57 728 020,87**	**99,54**
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**57 728 020,87**	**99,54**
Automobiles			**986 575,07**	**1,70**
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	1 000 000	986 575,07	1,70
Banques commerciales			**13 553 997,85**	**23,40**
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 176 289,97	2,03
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	975 201,10	1,68
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	1 350 000	1 356 215,55	2,34
BPCE ISSUER 1.375% 23-03-26	EUR	1 300 000	1 290 775,16	2,23
CAIXABANK 1.125% 12-11-26	EUR	1 200 000	1 165 383,29	2,01
COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT 0.75% 24-03-26	EUR	700 000	700 256,32	1,21
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	1 300 000	1 297 756,16	2,24
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	1 450 000	1 467 365,77	2,55
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	1 000 000	968 892,88	1,67
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	800 000	825 562,96	1,42
NCG BAN 5.5% 18-05-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 357 079,79	2,34
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	973 218,90	1,68
Compagnies aériennes			**1 260 419,37**	**2,17**
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	500 000	548 421,37	0,95
DEUTSCHE LUFTHANSA AG 3.0% 29-05-26	EUR	700 000	711 998,00	1,22
Composants automobiles			**918 864,53**	**1,58**
FORVIA 7.25% 15-06-26	EUR	885 000	918 864,53	1,58
Construction et ingénierie			**919 107,12**	**1,58**
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	900 000	919 107,12	1,58
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			**889 064,14**	**1,53**
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	900 000	889 064,14	1,53
Divertissement			**1 277 002,29**	**2,20**
ITV 1.375% 26-09-26	EUR	1 300 000	1 277 002,29	2,20
Electricité			**2 042 413,43**	**3,52**
ENERGIAS DE PORTUGAL EDP 2.875% 01-06-26	EUR	1 600 000	1 631 637,92	2,81
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	400 000	410 775,51	0,71
Epargne et prêts hypothécaires			**3 231 259,00**	**5,57**
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	1 500 000	1 513 750,89	2,61
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	1 700 000	1 717 508,11	2,96
Hôtels, restaurants et loisirs			**3 719 944,13**	**6,41**
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 300 000	1 306 330,93	2,25

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
MINOR HOTELS EUROPE AMERICAS 4.0% 02-07-26	EUR	1 400 000	1 403 431,56	2,42
SPIE 2.625% 18-06-26	EUR	1 000 000	1 010 181,64	1,74
Industrie aérospatiale et défense			**1 234 046,78**	**2,13**
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	400 000	407 654,22	0,70
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	800 000	826 392,56	1,43
Infrastructure de transports			**1 691 189,81**	**2,92**
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	1 700 000	1 691 189,81	2,92
Logiciels			**883 083,38**	**1,52**
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	900 000	883 083,38	1,52
Marches de capitaux			**1 118 230,67**	**1,93**
VERISURE HOLDING AB 3.875% 15-07-26	EUR	1 100 000	1 118 230,67	1,93
Matériaux de construction			**1 587 190,33**	**2,74**
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	1 600 000	1 587 190,33	2,74
Produits pharmaceutiques			**1 717 400,92**	**2,96**
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	1 700 000	1 717 400,92	2,96
Produits pour l'industrie du bâtiment			**607 677,62**	**1,05**
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	600 000	607 677,62	1,05
Services aux collectivités			**1 417 521,86**	**2,44**
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 417 521,86	2,44
Services aux entreprises			**818 829,13**	**1,41**
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	400 000	234 598,54	0,40
ELO 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	600 000	584 230,59	1,01
Services clientèle divers			**3 788 305,32**	**6,53**
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 090 753,07	1,88
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	1 600 000	1 602 912,00	2,76
KAPLA 3.375% 15-12-26	EUR	1 100 000	1 094 640,25	1,89
Services de télécommunication diversifiés			**5 541 694,62**	**9,56**
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	1 500 000	1 485 550,68	2,56
OPTICS BID 2.875% 28-01-26	EUR	1 400 000	1 414 336,96	2,44
OTE 0.875% 24-09-26 EMTN	EUR	1 500 000	1 458 541,85	2,52
TIM SPA 2.875% 28-01-26 EMTN	EUR	1 150 000	1 183 265,13	2,04
Services de télécommunication mobile			**153 335,12**	**0,26**
TUI CRUISES 6.5% 15-05-26	EUR	800 000	153 335,12	0,26
Services financiers diversifiés			**3 458 712,76**	**5,96**
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.875% 19-01-26	EUR	800 000	806 200,26	1,39
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 300 000	1 379 315,85	2,38
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	400 000	383 201,81	0,66
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	900 000	889 994,84	1,53

5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés commerciales et de distribution			**1 690 697,10**	**2,92**
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26-11-26	EUR	200 000	192 174,60	0,33
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	1 500 000	1 498 522,50	2,59
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			**1 799 262,97**	**3,10**
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	500 000	500 821,16	0,86
ICADE PROMOTION 1.75% 10-06-26	EUR	900 000	894 262,19	1,54
ULFP 2 1/2 06/04/26	EUR	400 000	404 179,62	0,70
Soins et autres services médicaux			**1 422 195,55**	**2,45**
FRESENIUS SE 4.25% 28-05-26	EUR	700 000	732 246,51	1,26
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	1 000 000	689 949,04	1,19
TITRES D'OPC			**179 286,42**	**0,31**
OPCVM			**179 286,42**	**0,31**
Gestion collective			**179 286,42**	**0,31**
OSTRUM SRI CASH Part M	EUR	17	179 286,42	0,31
Total			**57 907 307,29**	**99,85**

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
Total	**0,00**	**0,00**		**0,00**		**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

5. Comptes de l'exercice

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
2. Options				
Sous-total 2.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
3. Swaps				
Sous-total 3.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total		**0,00**	**0,00**	**0,00**

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	57 907 307,29
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	0,00
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	0,00
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	171 786,94
Autres passifs (-)	-85 433,40
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	**57 993 660,83**

5. Comptes de l'exercice

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(C)	EUR	14 664,3055	109,12
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 I(D)	EUR	6 104,6702	106,38
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(C)	EUR	31 596,6007	109,45
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 N(D)	EUR	72 960,0462	106,76
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(C)	EUR	402 684,7225	108,52
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 R(D)	EUR	7 465,9228	106,27
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(C)	EUR	1,0000	109,83
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SI(D)	EUR	1,0000	107,84

OSTRUM SRI CROSSOVER 2026

COMPTES ANNUELS
29/12/2023

BILAN ACTIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	**0,00**
DÉPÔTS	**0,00**
INSTRUMENTS FINANCIERS	**56 192 817,65**
Actions et valeurs assimilées	**0,00**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées	**55 959 106,83**
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 959 106,83
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances	**0,00**
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances négociables	0,00
Autres titres de créances	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Organismes de placement collectif	**233 710,82**
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	233 710,82
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00
Autres organismes non européens	0,00
Opérations temporaires sur titres	**0,00**
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00
Titres empruntés	0,00
Titres donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	**0,00**
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
Autres instruments financiers	**0,00**
CRÉANCES	**14 000,00**
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	14 000,00
COMPTES FINANCIERS	**106 967,48**
Liquidités	106 967,48
TOTAL DE L'ACTIF	**56 313 785,13**

BILAN PASSIF AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
CAPITAUX PROPRES	
Capital	54 872 865,47
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00
Report à nouveau (a)	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	154 445,10
Résultat de l'exercice (a,b)	1 242 879,60
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	**56 270 190,17**
** Montant représentatif de l'actif net*	
INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Instruments financiers à terme	0,00
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Autres opérations	0,00
DETTES	**43 594,96**
Opérations de change à terme de devises	0,00
Autres	43 594,96
COMPTES FINANCIERS	**0,00**
Concours bancaires courants	0,00
Emprunts	0,00
TOTAL DU PASSIF	**56 313 785,13**

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00
AUTRES OPÉRATIONS	0,00
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés	0,00
Engagement sur marché de gré à gré	0,00
Autres engagements	0,00

COMPTE DE RÉSULTAT AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
Produits sur opérations financières	
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	6 516,28
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 080 203,18
Produits sur titres de créances	0,00
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	0,00
Autres produits financiers	0,00
TOTAL (1)	**1 086 719,46**
Charges sur opérations financières	
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	0,00
Charges sur dettes financières	0,00
Autres charges financières	0,00
TOTAL (2)	**0,00**
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	**1 086 719,46**
Autres produits (3)	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	224 334,90
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	**862 384,56**
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	380 495,04
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	**1 242 879,60**

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

1. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :
- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.
La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.
Le premier exercice clos au 29 décembre 2023 a une durée exceptionnelle de 11 mois et 7 jours.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.
Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « différences d'estimation ».
Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.
Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Engagements Hors Bilan :

Les contrats à terme ferme sont portés pour leur valeur de marché en engagements hors bilan au cours utilisé dans le portefeuille.
Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent.
Les engagements sur contrats d'échange sont présentés à leur valeur nominale, ou en l'absence de valeur nominale pour un montant équivalent.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatif à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...
Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.
Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Le cumul de ces frais respecte le taux de frais maximum de l'actif net indiqué dans le prospectus ou le règlement du fonds :

FR001400HDQ4 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR001400D2E8 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.
FR001400D2G3 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

FR001400HDT8 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC : Taux de frais maximum de 0.35% TTC.
FR001400HDR2 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID : Taux de frais maximum de 0.50% TTC.
FR001400D2F5 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND : Taux de frais maximum de 0.60% TTC.
FR001400D2H1 - Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD : Taux de frais maximum de 1.10% TTC.

Swing pricing

Mécanisme d'ajustement (« swing pricing ») de la valeur liquidative avec seuil de déclenchement :

Le gestionnaire financier par délégation peut mettre en place une méthode d'ajustement de la valeur liquidative (VL) avec un seuil de déclenchement.
Ce mécanisme consiste à faire supporter aux investisseurs, qui souscrivent ou qui rachètent leurs parts, les frais liés aux transactions effectuées à l'actif du FCP en raison des mouvements (souscriptions/rachats) du passif du FCP. Ce mécanisme, encadré par une politique, a pour but de protéger les porteurs qui demeurent dans le FCP en leur faisant supporter le moins possible ces frais. Il a pour résultat de calculer une VL ajustée dite « swinguée ».

Ainsi, si, un jour de calcul de la VL, le total des ordres de souscription / rachat nets des investisseurs sur l'ensemble des catégories de parts du FCP dépasse un seuil préétabli déterminé, sur la base de critères objectifs par le gestionnaire financier par délégation en pourcentage de l'actif net, la VL sera ajustée à la hausse ou à la baisse, pour prendre en compte les coûts de réajustement imputables respectivement aux ordres de souscription / rachat nets. Si le FCP émet plusieurs catégories de parts, la VL de chaque catégorie de parts est calculée séparément mais tout ajustement a, en pourcentage, un impact identique sur l'ensemble des VL des catégories de parts du FCP.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde de régularisation des revenus.
Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, dividendes, primes et lots, rémunération ainsi que tous produits relatifs aux titres constituant le portefeuille de l'OPC majoré du produit des sommes momentanément disponibles et diminué des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	*Affectation du résultat net*	*Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées*
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	Distribution	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	Distribution	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	Distribution	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	Distribution	Capitalisation

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 29/12/2023 EN EUR

	29/12/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	**0,00**
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	55 699 113,48
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-1 468 653,40
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	76 518,23
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-5 519,16
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	0,00
Frais de transactions	-11 763,96
Différences de change	0,00
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	1 118 110,42
Différence d'estimation exercice N	*1 118 110,42*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	0,00
Différence d'estimation exercice N	*0,00*
Différence d'estimation exercice N-1	*0,00*
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	862 384,56
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00
Autres éléments	0,00
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	**56 270 190,17**

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	854 953,38	1,52
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	55 104 153,45	97,93
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	**55 959 106,83**	**99,45**
TITRES DE CRÉANCES		
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	**0,00**	**0,00**
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	**0,00**	**0,00**
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	**0,00**	**0,00**
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	**0,00**	**0,00**

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	55 104 153,45	97,93	0,00	0,00	854 953,38	1,52	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	106 967,48	0,19
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	55 959 106,83	99,45	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	106 967,48	0,19	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1		Devise 2		Devise 3		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	29/12/2023
CRÉANCES		
	Coupons et dividendes en espèces	14 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		**14 000,00**
DETTES		
	Frais de gestion fixe	43 594,96
TOTAL DES DETTES		**43 594,96**
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		**-29 594,96**

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC		
Parts souscrites durant l'exercice	14 664,3055	1 488 193,57
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	14 664,3055	1 488 193,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	14 664,3055	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID		
Parts souscrites durant l'exercice	6 104,6702	617 687,47
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	6 104,6702	617 687,47
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 104,6702	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC		
Parts souscrites durant l'exercice	33 541,2338	3 396 886,90
Parts rachetées durant l'exercice	-1 944,6331	-201 850,96
Solde net des souscriptions/rachats	31 596,6007	3 195 035,94
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	31 596,6007	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND		
Parts souscrites durant l'exercice	75 402,7762	7 688 120,66
Parts rachetées durant l'exercice	-2 442,7300	-253 622,20
Solde net des souscriptions/rachats	72 960,0462	7 434 498,46
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	72 960,0462	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC		
Parts souscrites durant l'exercice	412 722,1074	41 742 335,64
Parts rachetées durant l'exercice	-9 953,0849	-1 005 240,05
Solde net des souscriptions/rachats	402 769,0225	40 737 095,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	402 769,0225	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD		
Parts souscrites durant l'exercice	7 544,2068	765 689,24
Parts rachetées durant l'exercice	-78,2840	-7 940,19
Solde net des souscriptions/rachats	7 465,9228	757 749,05
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	7 465,9228	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID		
Parts souscrites durant l'exercice	1,0000	100,00
Parts rachetées durant l'exercice	0,00	0,00
Solde net des souscriptions/rachats	1,0000	100,00
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1,0000	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 779,46
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 094,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,50
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	9 224,58
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	12 215,94
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,60
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	196 715,02
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 305,86
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	0,01
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,02
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	29/12/2023
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	29/12/2023
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	29/12/2023
Actions			0,00
Obligations			970 994,54
	FR0013323664	BPCEGP 1 3/8 03/23/26	970 994,54
TCN			0,00
OPC			233 710,82
	FR0010392951	OSTRUM SRI CASH M	233 710,82
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			**1 204 705,36**

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Report à nouveau	0,00
Résultat	1 242 879,60
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00
Total	**1 242 879,60**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	38 838,45
Total	**38 838,45**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	
Affectation	
Distribution	16 116,33
Report à nouveau de l'exercice	38,99
Capitalisation	0,00
Total	**16 155,32**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	6 104,6702
Distribution unitaire	2,64
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	81 873,38
Total	**81 873,38**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	
Affectation	
Distribution	188 966,52
Report à nouveau de l'exercice	89,95
Capitalisation	0,00
Total	**189 056,47**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	72 960,0462
Distribution unitaire	2,59
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	900 080,30
Total	**900 080,30**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	
Affectation	
Distribution	16 798,33
Report à nouveau de l'exercice	73,25
Capitalisation	0,00
Total	**16 871,58**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	7 465,9228
Distribution unitaire	2,25
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	
Affectation	
Distribution	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	2,05
Total	**2,05**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	
Affectation	
Distribution	2,05
Report à nouveau de l'exercice	0,00
Capitalisation	0,00
Total	**2,05**
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	1,0000
Distribution unitaire	2,05
Crédit d'impôt	
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	**0,00**

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	29/12/2023
Sommes restant à affecter	
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	154 445,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00
Total	**154 445,10**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	3 936,34
Total	**3 936,34**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	1 642,77
Total	**1 642,77**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	9 142,58
Total	**9 142,58**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	21 110,69
Total	**21 110,69**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	116 428,68
Total	**116 428,68**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	2 183,54
Total	**2 183,54**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	0,25
Total	**0,25**

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	
Affectation	
Distribution	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00
Capitalisation	0,25
Total	**0,25**

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Actif net Global en EUR	**56 270 190,17**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC en EUR	
Actif net	1 538 869,18
Nombre de titres	14 664,3055
Valeur liquidative unitaire	104,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,26
Capitalisation unitaire sur résultat	2,64
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID en EUR	
Actif net	640 615,70
Nombre de titres	6 104,6702
Valeur liquidative unitaire	104,93
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,26
Distribution unitaire sur résultat	2,64
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC en EUR	
Actif net	3 329 088,49
Nombre de titres	31 596,6007
Valeur liquidative unitaire	105,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,28
Capitalisation unitaire sur résultat	2,59
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND en EUR	
Actif net	7 687 229,51
Nombre de titres	72 960,0462
Valeur liquidative unitaire	105,36
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,28
Distribution unitaire sur résultat	2,59
Crédit d'impôt unitaire	0,00

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	29/12/2023
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC en EUR	
Actif net	42 289 725,45
Nombre de titres	402 769,0225
Valeur liquidative unitaire	104,99
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,28
Capitalisation unitaire sur résultat	2,23
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD en EUR	
Actif net	784 451,66
Nombre de titres	7 465,9228
Valeur liquidative unitaire	105,07
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,29
Distribution unitaire sur résultat	2,25
Crédit d'impôt unitaire	0,00
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC en EUR	
Actif net	105,16
Nombre de titres	1,0000
Valeur liquidative unitaire	105,16
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25
Capitalisation unitaire sur résultat	2,05
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID en EUR	
Actif net	105,02
Nombre de titres	1,0000
Valeur liquidative unitaire	105,02
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,25
Distribution unitaire sur résultat	2,05
Crédit d'impôt unitaire	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CMZB FRANCFORT 0.75% 24-03-26	EUR	700 000	676 340,11	1,20
DEUTSCHE LUFTHANSA AG	EUR	500 000	496 835,41	0,88
DEUTSCHE PFANDBRIEFBANK AG 0.1% 02-02-26	EUR	800 000	719 230,25	1,28
FRESENIUS SE 4.25% 28-05-26	EUR	400 000	419 650,58	0,75
IHO VERWALTUNGS 3.75% 15-09-26	EUR	1 200 000	1 192 464,00	2,12
NIDDA HEALTHCARE HOLDING AG 7.5% 21-08-26	EUR	600 000	627 357,00	1,11
ZF FINANCE 5.75% 03-08-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 270 256,26	2,26
TOTAL ALLEMAGNE			**5 402 133,61**	**9,60**
BELGIQUE				
KBC GROUPE 4.5% 06-06-26 EMTN	EUR	500 000	518 581,31	0,92
TOTAL BELGIQUE			**518 581,31**	**0,92**
ESPAGNE				
ABANCA CORPORACION BANCARIA 5.5% 18-05-26	EUR	1 100 000	1 156 224,13	2,06
BANC DE 5.625% 06-05-26 EMTN	EUR	900 000	955 271,36	1,69
BANCO NTANDER 3.75% 16-01-26	EUR	500 000	522 532,19	0,93
BANKIA 1.125% 12-11-26	EUR	800 000	753 478,69	1,34
BANKINTER 0.875% 08-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	946 139,37	1,68
CELLNEX FINANCE 2.25% 12-04-26	EUR	800 000	790 849,97	1,40
IE2 2.875% 01-06-26 EMTN	EUR	1 600 000	1 615 291,54	2,87
NH HOTELES GROUP 4.0% 02-07-26	EUR	700 000	695 016,78	1,24
TOTAL ESPAGNE			**7 434 804,03**	**13,21**
ETATS-UNIS				
AT AND T INC 1.8% 05-09-26	EUR	1 000 000	971 850,82	1,73
CARNIVAL CORPORATION 7.625% 01-03-26	EUR	850 000	888 173,74	1,58
CHEMOURS COMPANY 4.0% 15-05-26	EUR	600 000	594 968,00	1,06
COTY 3.875% 15-04-26	EUR	1 400 000	1 413 168,17	2,51
FORD MOTOR CREDIT 2.386% 17-02-26	EUR	850 000	845 349,10	1,50
HARLEY DAVIDSON FINANCIAL SERVICE 5.125% 05-04-26	EUR	1 000 000	1 070 477,46	1,90
TOTAL ETATS-UNIS			**5 783 987,29**	**10,28**
FRANCE				
ACCOR 3.0% 04-02-26	EUR	1 300 000	1 287 740,82	2,29
AIR FR KLM 7.25% 31-05-26 EMTN	EUR	500 000	555 992,49	0,99
ALAIN AFFLELOU 4.25% 19-05-26	EUR	700 000	702 348,11	1,24
ALD 1.25% 02-03-26 EMTN	EUR	600 000	579 404,98	1,03
AUCHAN 2.875% 29-01-26 EMTN	EUR	1 100 000	1 100 695,26	1,96
BANIJAY GROUP SAS 6.5% 01-03-26	EUR	400 000	409 059,11	0,73
BN 2.875% 01-10-26 EMTN	EUR	1 050 000	1 048 376,57	1,86
BPCEGP 1 3/8 03/23/26	EUR	1 000 000	970 994,54	1,72
CARREFOUR 1.875% 30-10-26 EMTN	EUR	900 000	873 422,93	1,55
CEETRUS FRANCE SA 2.75% 26-11-26	EUR	200 000	185 079,04	0,33
COVIVIO SA 1.875% 20-05-26	EUR	500 000	487 785,16	0,87
CROWN EU HLD 2.875% 01-02-26	EUR	1 000 000	995 948,89	1,77
FAURECIA 7.25% 15-06-26	EUR	624 000	665 511,60	1,18
FNAC DARTY 2.625% 30-05-26	EUR	1 000 000	967 596,25	1,72

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
GOLDSTORY SASU 5.375% 01-03-26	EUR	500 000	508 302,64	0,91
ICADE 1.75% 10-06-26	EUR	600 000	579 358,52	1,03
ILIAD HOLDING HOLD 5.125% 15-10-26	EUR	1 400 000	1 414 537,83	2,51
KAPLA HOLDING E3R+3.25% 15-12-26	EUR	850 000	854 953,38	1,52
LOXAM SAS 3.75% 15-07-26	EUR	1 300 000	1 291 517,50	2,30
ORANO 3.375% 23-04-26 EMTN	EUR	400 000	406 433,74	0,73
RENAULT 2.0% 28-09-26 EMTN	EUR	500 000	480 700,27	0,85
SG 0.875% 01-07-26 EMTN	EUR	1 000 000	944 826,72	1,68
SPCM 2.0% 01-02-26	EUR	1 200 000	1 163 265,90	2,06
TIKEHAU CAPITAL 2.25% 14-10-26	EUR	900 000	873 107,56	1,55
ULFP 2 1/2 06/04/26	EUR	400 000	400 055,67	0,71
TOTAL FRANCE			**19 747 015,48**	**35,09**
IRLANDE				
ARDAGH PACKAGING FIN PLC ARDAGH HLDGS 2.125% 15-08-26	EUR	1 100 000	987 913,67	1,76
SMURFIT KAPPA ACQUISITIONS 2.875% 15-01-26	EUR	400 000	399 834,67	0,71
TOTAL IRLANDE			**1 387 748,34**	**2,47**
ITALIE				
A2A EX AEM 2.5% 15-06-26 EMTN	EUR	1 200 000	1 196 061,38	2,13
AUTO PER 1.75% 26-06-26 EMTN	EUR	1 400 000	1 348 175,52	2,40
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	700 000	657 369,66	1,17
LEONARDO 2.375% 08-01-26	EUR	400 000	400 357,86	0,71
NEXI 1.625% 30-04-26	EUR	700 000	667 291,63	1,18
TIM SPA 2.875% 28-01-26 EMTN	EUR	1 150 000	1 145 642,45	2,04
WEBUILD 3.875% 28-07-26	EUR	900 000	901 731,61	1,60
TOTAL ITALIE			**6 316 630,11**	**11,23**
LUXEMBOURG				
CNH INDUSTRIAL FINANCE EUROPE 1.875% 19-01-26	EUR	600 000	594 112,85	1,06
GRAND CITY PROPERTIES 1.375% 03-08-26	EUR	600 000	557 506,77	0,99
TOTAL LUXEMBOURG			**1 151 619,62**	**2,05**
PAYS-BAS				
NIBC BANK NV 0.25% 09-09-26	EUR	400 000	366 440,94	0,65
TOTAL PAYS-BAS			**366 440,94**	**0,65**
REPUBLIQUE TCHEQUE				
RAIFFEISENBANK AS 7.125% 19-01-26	EUR	600 000	648 922,03	1,15
TOTAL REPUBLIQUE TCHEQUE			**648 922,03**	**1,15**
ROYAUME-UNI				
AVIS BUDGET FINANCE 4.75% 30-01-26	EUR	900 000	918 744,75	1,64
INTL GAME TECHNOLOGY 3.5% 15-06-26	EUR	1 600 000	1 596 688,00	2,84
ITV 1.375% 26-09-26	EUR	1 100 000	1 040 544,19	1,85
OTE 0.875% 24-09-26 EMTN	EUR	1 300 000	1 226 309,00	2,18
ROLLS ROYCE 4.625% 16-02-26	EUR	800 000	829 720,56	1,47
TOTAL ROYAUME-UNI			**5 612 006,50**	**9,98**
SUEDE				
DOMETIC GROUP AB 3.0% 08-05-26	EUR	900 000	905 428,92	1,61
TOTAL SUEDE			**905 428,92**	**1,61**
SUISSE				
CRED SUIS SA GROUP AG 2.125% 13-10-26	EUR	700 000	683 788,65	1,21
TOTAL SUISSE			**683 788,65**	**1,21**

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**55 959 106,83**	**99,45**
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			**55 959 106,83**	**99,45**
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH M	EUR	23	233 710,82	0,41
TOTAL FRANCE			**233 710,82**	**0,41**
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			**233 710,82**	**0,41**
TOTAL Organismes de placement collectif			**233 710,82**	**0,41**
Créances			**14 000,00**	**0,03**
Dettes			**-43 594,96**	**-0,08**
Comptes financiers			**106 967,48**	**0,19**
Actif net			**56 270 190,17**	**100,00**

Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND	**EUR**	**72 960,0462**	**105,36**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD	**EUR**	**7 465,9228**	**105,07**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID	**EUR**	**1,0000**	**105,02**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID	**EUR**	**6 104,6702**	**104,93**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SIC	**EUR**	**1,0000**	**105,16**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 IC	**EUR**	**14 664,3055**	**104,93**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RC	**EUR**	**402 769,0225**	**104,99**
Parts OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 NC	**EUR**	**31 596,6007**	**105,36**

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	15 078,54	EUR	2,47	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 037,79	EUR	0,17	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	16 116,33	EUR	2,64	EUR

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 ND

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	188 966,50	EUR	2,59	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	188 966,50	EUR	2,59	EUR

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 RD

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	16 798,33	EUR	2,25	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	16 798,33	EUR	2,25	EUR

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI CROSSOVER 2026 SID

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1,82	EUR	1,82	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,23	EUR	0,23	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	0,00		0,00	
TOTAL	2,05	EUR	2,05	EUR

6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : Ostrum SRI Crossover 2026
Identifiant d'entité juridique : 9695 00W3VBY5GHR6H0 55

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

●● ☐ **Oui**

- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental :** ___%
  - ☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
- ☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social :** ___%

●○ ☒ **Non**

- ☒ Il **promouvait des caractéristiques environmentales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 35.73% d'investissements durables
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE
  - ☐ ayant un objectif social
- ☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur l'approche suivante :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation ;

- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
    - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille supérieure à celle de son univers d'investissement ISR* ;
    - Maintenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement ;

*L'univers d'investissement ISR est défini se définit donc comme l'univers d'investissement initial (émetteurs privés émettant en Euro) duquel sont exclus 20% des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum et les émetteurs les moins bien notés) et la dette souveraine
La notation extra-financière des émetteurs, qui s'applique à l'ensemble des classes d'actifs, repose sur 4 piliers permettant une analyse pragmatique et différenciante:

- La gouvernance responsable : ce pilier a notamment pour objectif d'évaluer l'organisation et l'efficacité des pouvoirs au sein de chaque émetteur (par exemple, pour des entreprises : évaluer l'équilibre des pouvoirs, la rémunération des dirigeants, l'éthique des affaires ou encore les pratiques fiscales).
- La gestion durable des ressources : ce pilier permet par exemple d'étudier pour chaque émetteur les impacts environnementaux et le capital humain (par exemple, qualité des conditions de travail, gestion des relations avec les fournisseurs).
- La transition énergétique : ce pilier permet par exemple d'évaluer pour chaque émetteur sa stratégie en faveur de la transition énergétique (par exemple, démarche de réduction des gaz à effet de serre, réponse aux enjeux de long terme).
- Le développement des territoires : ce pilier permet par exemple d'analyser pour chaque émetteur sa stratégie en matière d'accès aux services de base.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le fonds

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Point préalable : les résultats publiés ci-dessous représentent la moyenne des 2 derniers fins de trimestres de la période de référence, correspondant à la période où le fonds était classifié Art.8 SFDR.

- **Note moyenne ESG** : 3.50 vs 4.32 pour l'univers d'investissement ISR*
- **Intensité carbone moyenne** : 190.51 tCO2/M€ vs 228.116 pour l'univers d'investissement
- **Détention d'investissement durable moyen** : 35.73%

*Score GrEaT allant de 1 (meilleure note) à 10 (moins bonne note). Plus d'information sur la méthodologie du Score GrEaT peuvent être trouvées via le lien suivant : https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd-

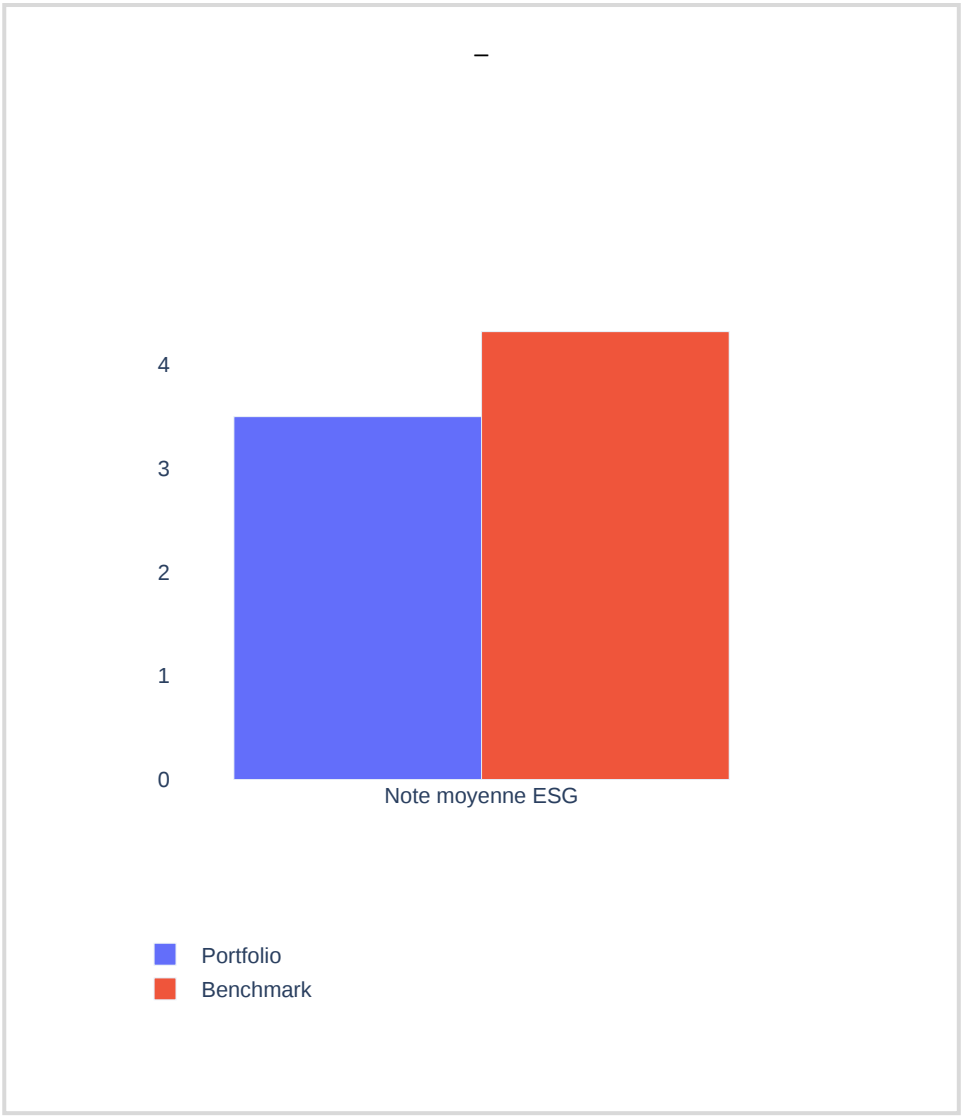
–
4
3
2
1
0
Note moyenne ESG
Portfolio
Benchmark

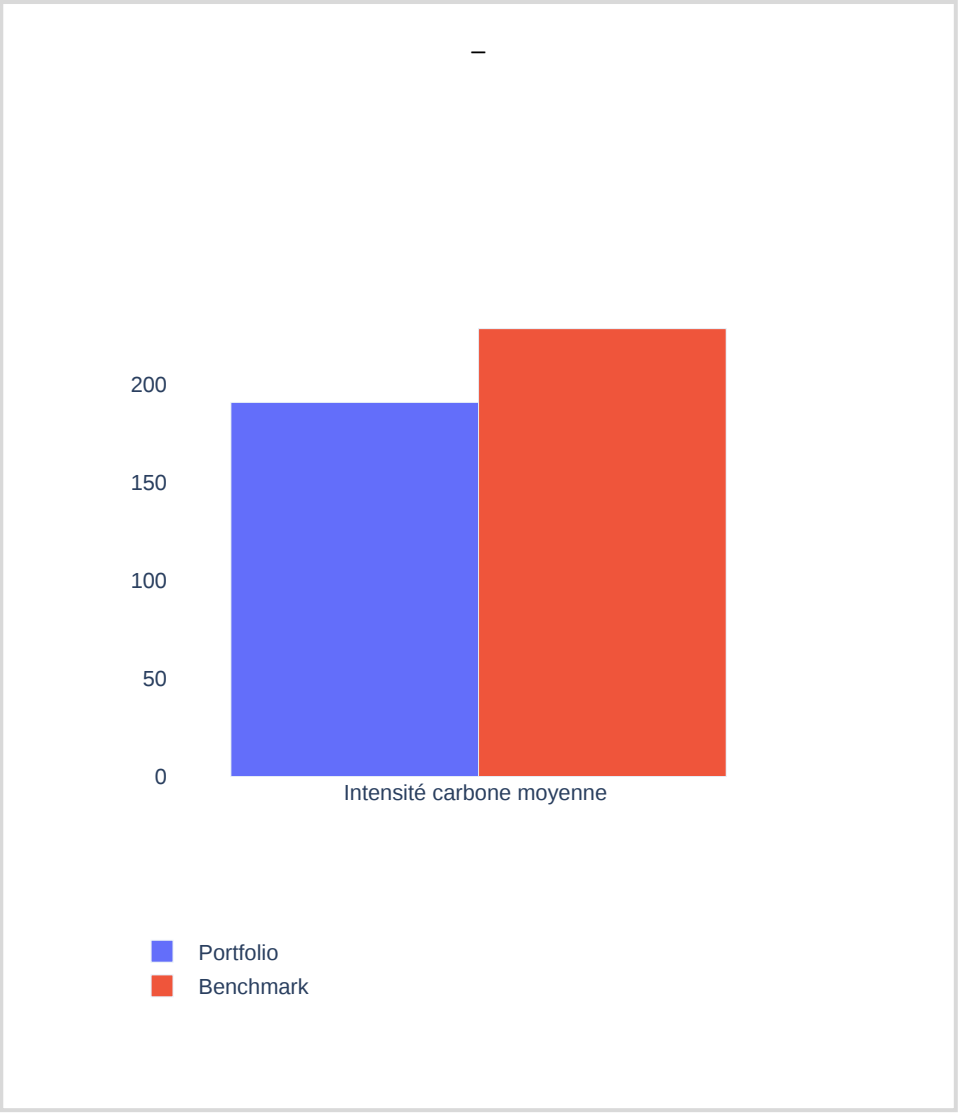

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Par rapport aux périodes précédentes, on observe une stabilité des indicateurs, tels que la note ESG du portefeuille et l'intensité carbone.
De plus, le pourcentage d'investissements durables a considérablement augmenté, passant de 18.25 % en 2023 à 35.73 % en 2024, ce qui est un signe positif de l'engagement renforcé envers des pratiques d'investissement durables.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social. Dans le cadre de ses investissements durables le fonds a investi dans des green bonds ou des sustainability linked bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou dans des social bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif social.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnement ou social, le gérant a pris en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement.
Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".
De plus, le gérant applique les politiques d'exclusion d'Ostrum Asset Management.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Nous avons pris en compte, au niveau de l'entité Ostrum, de manière globale, les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022. Les PAI seront calculés par notre fournisseur de données. Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com).

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Le délégataire de gestion financière a appliqué des politiques d'exclusion, sectorielles et worst offenders. Elles concernent :

- Les armes controversées : Exclusion réglementaire : émetteurs impliqués dans l'emploi, le développement, la production, le marketing, la distribution, le stockage ou le transfert de mines anti-personnel (MAP) et de bombes à sous munitions (BASM) en accord avec les traités signés avec le gouvernement Français, les fonds directement gérés par Ostrum Asset Management n'investissent pas dans des sociétés qui produisent, vendent ou stockent les mines anti-personnel et bombes à sous munitions.
- Les worst offenders : Exclusion des émetteurs ne respectant pas certains critères fondamentaux
- Les Etats blacklistés : Exclusion des pays présentant des déficiences stratégiques dans leur dispositive de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme
- Pétrole et Gaz : 2022 : fin des nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10% de la production concerne ces activités. Sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées
- Le tabac : Exclusion des fabricants et producteurs de tabac
- Le charbon : fin des investissements dans les entreprises selon les critères stricts

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui

prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 14 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.
Au cours de la période de référence, le fonds a strictement respecté sa politique de prise en compte des PAIs. Aucun évènement spécifique ayant donné lieu à un désinvestissement n'est à mentionner.
Des informations sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité sont disponibles dans le rapport périodique du fonds conformément à l'article 11(2) du règlement SFDR et sur le site internet d'Ostrum (www.ostrum.com) rubrique "ESG".

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 02/01/2024-31/12/2024

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
AUTOSTRADE PER L 1.750% 26-06-26	Services de voirie	2.91	Italie
EDP SA 2.875% 01-06-26	Electricité - Intégrée	2.83	Portugal
INTL GAME TECH 3.500% 15-06-26	Jeux d'argent (non-Hôtel)	2.8	Etats-Unis
SNF GROUP SACA 2.000% 01-02-26	Produits chimiques - Autres	2.62	France
COTY INC 3.875% 15-04-26	Cosmétiques et articles de toilette	2.61	Etats-Unis
CROWN EUROPEAN 2.875% 01-02-26	Conteneurs - Métal / Verre	2.57	France
LOXAM SAS 3.750% 15-07-26	Location auto / Equipement	2.54	France
CELLNEX FINANCE 2.250% 12-04-26	Bàtiment - Construction lourde	2.4	Espagne
OTE PLC 0.875% 24-09-26	Téléphonie intégrée	2.26	Royaume-Uni
FORD MOTOR CRED 2.386% 17-02-26	Auto. - Voitures / Utilitaires légers	2.26	Etats-Unis
HARLEY-DAVIDSON 5.125% 05-04-26	Moto / Scooter	2.26	Etats-Unis
ACCOR 1.750% 04-02-26	Hôtels / Motels	2.25	France
A2A SPA 2.500% 15-06-26*	Electricité - Intégrée	2.18	Italie
AT&T INC 1.800% 05-09-26	Téléphonie intégrée	2.11	Etats-Unis
ABANCA CORP TR 18-05-26	Banques commerciales Non-US	2.09	Espagne

Les pourcentages sont calculés sur la base de la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Le pays affiché est le pays de risque.
*Green Bonds

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissements liés à la durabilité était en moyenne de 35.73% au cours de la période de référence.

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était l'allocation des actifs ?

Rappel : les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

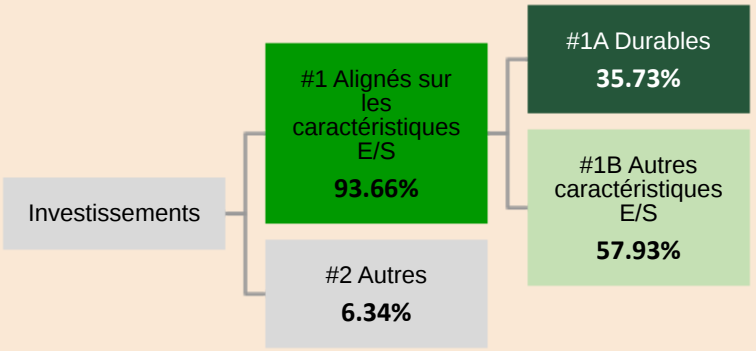

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Au cours de la période de référence, le fonds a principalement investi dans des Obligations d'Entreprises issues de France, d'Italie, d'Espagne, des Etats-Unis.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégataire de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégataire de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE [1] ?

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont **obligations souveraines***

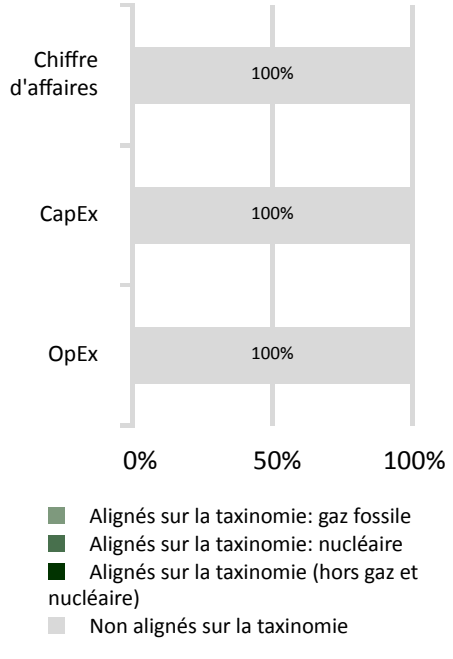

2. Alignement des investissements sur la taxinomie, **hors obligations souveraines**

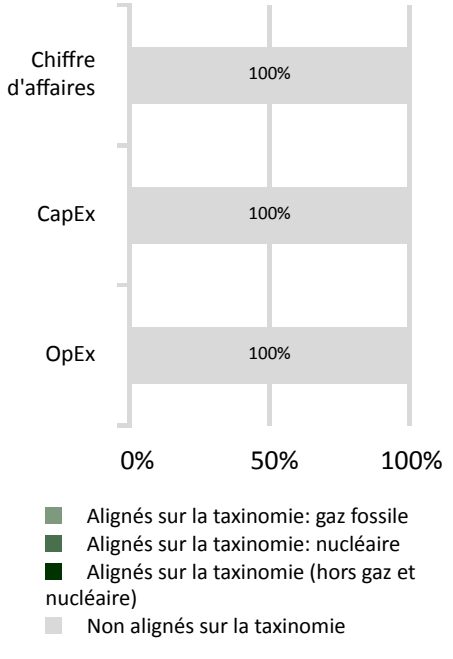

Ce graphique représente 100% des investissements totaux

**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?

lesquelles le produit financier a investi;

- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Non Applicable - le fonds ne s'est pas engagé sur une part d'investissement dans des activités transitoires et habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non Applicable.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** applicables aux activités économiques durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Les investissements durables ont été des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental ou social n'est appliqué.
La part d'investissement durable de manière générale a été en moyenne de 35.73% au cours de la période de référence.

Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Les investissements durables ont été des green bonds, des social bonds ou des sustainability linked bonds qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social mais aucun minimum d'investissement dans les investissements durables avec un objectif environnemental ou social n'est appliqué.
La part d'investissement durable de manière générale a été en moyenne de 35.73% au cours de la période de référence.

Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants ont été inclus dans « #2 autres » : les liquidités, les OPC, les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré à titre de couverture et/ou d'exposition, les prises et mises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.
Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir »

Les garanties environnementales ou sociales minimales n'ont pas été systématiquement appliquées

Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le fonds a atteint ses objectifs environnementaux et sociaux via :

- L'obtention d'une meilleur note ESG moyenne que son univers d'investissement
- L'obtention d'une plus faible intensité carbone que son univers d'investissement
- Le strict respect des politiques d'exclusion du fonds.

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

- ***En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***

  Non Applicable.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***

  Non Applicable.

NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL
43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38